

**Syndicat Mixte du  
Pays du Chinonais**

Nombre de Membres : 22  
En Exercice : 22  
Présents : 15  
Votants : 16  
Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 22 septembre à 17h00

**Le Comité Syndical**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à L'Île-Bouchard sous la présidence de Monsieur MORTIER, Président du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais.

Date de convocation : 16/09/2022

**Présents :**

MME Florence BOULLIER - Sophie LAGREE - Aurélie GASNIER-ROCHER  
MM. Gilles MORTIER - Claude BORDIER - Didier GODOY - Christian PIMBERT  
- Serge MOREAU - Thierry BRUNET - Francis DESBOURDES - Pascal  
BLANCHARD - Denis FOUCHE - Paul TULASNE - Etienne MARTEGOUTTE -  
Christophe BAUDRY

**Absents excusés avec procuration :**

Jean Luc DUPONT représenté par Sophie LAGREE

**Absents excusés :**

Nadège ARNAULT - Isabelle RAIMOND PAVERO - Denis MOUTARDIER -  
Laurent RAINEAU - Franck CHARTIER - Michel CHAMPIGNY

**OBJET :**

**CANDIDATURE  
LEADER 2023-2027**

Depuis avril 2022, le Pays du Chinonais élabore sa candidature afin d'obtenir un nouveau programme LEADER. Ce nouveau programme s'étendrait de l'année 2023 à 2027.

La candidature relue par le conseil de développement du Pays ainsi que par un groupe de relecteurs élus, a été présentée avant envoi à la région. Elle se compose de quatre grandes parties :

- Un diagnostic dont découle une stratégie en trois axes ;
- Une présentation de la méthodologie de travail pour l'élaboration de la candidature et ensuite pour la mise en œuvre du futur programme. Cette partie met en valeur la concertation avec la société civile ;
- Un plan de développement détaillant les fiches-actions du futur programme et la maquette financière souhaitée ;
- Une présentation du pilotage du programme envisagé.

Le Comité Syndical valide à l'unanimité :

- La nouvelle stratégie du GAL du Chinonais pour la période 2023-2027 ;
- La volonté d'améliorer la communication autour du programme ;
- Le pilotage prévu et notamment le maintien d'un salarié à temps plein et la méthodologie de sélection des membres du futur comité de programmation ;
- Autorise le Président à solliciter une enveloppe d'1 250 000€ auprès de la région Centre-Val de Loire.

Pour extrait conforme,

  
Le Président,  
Gilles MORTIER